



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR  
THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**Quatrième session du Comité de l'administration et des finances**

**Split (Croatie), 13–17 mai 2013**

**BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES  
POUR 2013**

**- Projet -**

## **INTRODUCTION**

1. Ce document présente une ventilation des principaux chapitres du budget pour les exercices 2013 et 2014 (annexe 1), ainsi qu'une estimation des dépenses prévues au titre du budget autonome (contributions des membres, annexe 5), conformément au Règlement financier de la CGPM. Il fait également état des recettes provenant des contributions volontaires fournies par certains membres pour financer des projets réalisés en coopération et administrés par le Secrétariat. L'appui technique que la FAO (y compris les projets régionaux) a fourni jusqu'à présent à la Commission en application de l'Accord portant création de la CGPM<sup>1</sup> n'est pas quantifié en termes de budget, étant donné que cet accord est indépendant du budget autonome de la CGPM et qu'il échappe, de ce fait, au champ d'action direct de la Commission et de son Secrétariat.

## **HYPOTHÈSES ET INCERTITUDES**

2. L'estimation de l'ensemble des dépenses (budget global) liées au fonctionnement de la CGPM repose sur les éléments suivants:

- i) les programmes de travail du Comité scientifique consultatif et du Comité de l'aquaculture proposés pour 2013. On suppose que les programmes resteront les mêmes en 2014 pour pouvoir estimer le budget de l'exercice suivant;
- ii) l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat;
- iii) le budget nécessaire pour couvrir toute nouvelle activité proposée par la Commission devra être ajouté à cette estimation.

3. Comme l'a demandé la Commission, le budget des projets de coopération qui sont financés par des ressources extrabudgétaires et exécutés par le Secrétariat, y compris les activités du Programme-cadre de la CGPM, est traité séparément du budget autonome de la CGPM.

<sup>1</sup> Article XI.3 de l'Accord portant création de la CGPM.

### *Hypothèses*

4. Les hypothèses suivantes, qui ont des incidences sur le budget, sont soumises à la Commission pour examen:

- le budget est estimé en faisant l'hypothèse que les membres du personnel nouvellement désignés prendront leurs fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2013;
- les membres feront leur possible pour communiquer au Secrétariat, en temps voulu, les données demandées et apporteront leur appui en faisant intervenir des experts nationaux;
- le Secrétariat devra étoffer son personnel technique pour faire face au volume de travail croissant et aux nouveaux défis que devra affronter l'Organisation;
- il est supposé que l'inflation et le taux de change dollar/euro ne subiront pas de variation importante par rapport à 2012;
- la FAO continuera à apporter son appui technique et financier au Secrétariat, au moins au niveau assuré jusqu'à récemment;
- il n'est pas prévu de voyages pour les vice-présidents de la Commission et de ses organes subsidiaires, sauf s'ils représentent les présidents respectifs (pour maximum deux voyages par an).

### *Incertitudes*

5. Certaines incertitudes sont liées à la mise en œuvre des décisions que la Commission pourrait adopter à sa trente-sixième session, par exemple concernant l'application d'un système de surveillance des navires, les activités de l'Équipe spéciale, ou toute décision prise lors des sessions du Comité de l'administration et des finances et du Comité d'application.

6. Ces incertitudes ne sont pas prises en compte dans le projet de budget présenté, car elles doivent d'abord être soumises à la Commission pour examen et évaluation.

### *Questions en suspens*

7. Ainsi que le montre l'annexe 4 du document CAF:IV/2013/2, le Gouvernement de la Serbie présente un montant non acquitté de 8 785,42 USD correspondant à la contribution due avant son retrait. Le Gouvernement du Monténégro avait exprimé son intention, non officielle, de payer cette contribution. La Commission est invitée à prendre une décision compte tenu de la position adoptée par le Monténégro.

8. **L'amélioration du recouvrement des dépenses d'appui moyennant le prélèvement d'un pourcentage** a été proposée en réponse à la Conférence de la FAO qui, en juillet 2011, a demandé instamment à l'Organisation de continuer à faire tout son possible pour améliorer le remboursement des dépenses supportées au titre du soutien administratif et opérationnel fourni aux activités extrabudgétaires, dans des domaines tels que la sécurité, les systèmes et technologies de l'information ou le personnel des projets. Ce mécanisme prend ainsi aujourd'hui la forme d'un pourcentage des dépenses mensuelles comptabilisées dans les rubriques budgétaires «traitements» et «consultants», qui font l'objet d'un prélèvement au titre de l'amélioration du recouvrement de 5 pour cent pour les services d'appui en matière de technologies de l'information, de 1,5 pour cent pour les services de sécurité du Siège et de 1,5 pour cent pour l'occupation des bureaux, soit une majoration totale de 8 pour cent. Il est demandé à la Commission de décider si cette majoration de 8 pour cent peut être appliquée à ses activités, en plus du taux de 4,5 pour cent déjà appliqué au titre des frais d'appui aux projets.

9. Le Secrétariat a temporairement obtenu que la majoration de 8 pour cent au titre de l'amélioration du recouvrement imposée aux projets de la FAO ne soit appliquée ni aux activités de base de la Commission, ni à ses projets.

## BUDGET DE LA CGPM POUR 2013 ET 2014

### Budget autonome de la Commission

10. Conformément aux dispositions de l'article X du Règlement financier et à la décision prise par la Commission<sup>2</sup> à sa trente-deuxième session, le Secrétariat est tenu de présenter à la Commission le projet de budget de l'exercice à venir, pour examen et adoption, et le budget estimatif de l'exercice ultérieur, pour examen et adoption sous réserve d'un éventuel ajustement à la session suivante. Il appartient aussi à la Commission d'examiner, d'ajuster et d'allouer les dépenses et de déterminer comment le budget autonome sera structuré. Le projet de budget définitif pour 2013 et 2014 sert de base à l'évaluation de la contribution de chaque membre en 2013 et de sa contribution prévue pour 2014.

11. Un tableau comparatif des budgets pour la période 2013-2014 est reproduit à l'annexe 1 du présent document. Les annexes 2 et 3 présentent une ventilation provisoire par grand chapitre et poste budgétaire de la Commission en 2013 et 2014, respectivement. Ces données sont présentées plus en détail dans la note explicative figurant à l'annexe 4. L'annexe 5, où figure un tableau comparatif des contributions des membres pour la période 2012-2014, montre les contributions pour 2013 et 2014, calculées en tenant compte du PIB et de la moyenne des prises de chaque membre pour la période 2008-2010 (contributions 2013) et pour la période 2009-2011 (contributions 2014), selon la ventilation présentée aux annexes 6 (a, b et c) et 7 (a, b et c), conformément à la formule convenue qui est annexée au Règlement financier de la CGPM.

12. Compte tenu de ce qui précède, les budgets prévus pour 2013 et 2014 prennent en charge un Secrétariat qui comprend le responsable des ressources halieutiques (P4) (qui a remplacé le biostatisticien en août 2012) et le rédacteur scientifique/traducteur (P2) désigné en octobre 2012, le responsable des pêches (questions juridiques et institutionnelles, P3) ainsi que le commis (G3) et l'agent de sécurité approuvés par la Commission en 2010. Trois consultants ont été recrutés pour travailler sur les statistiques des pêches, sur l'élaboration d'un plan régional de gestion du corail rouge et sur des questions concernant les récifs artificiels. Par ailleurs, un assistant administratif temporaire a été recruté en février 2013 pour 6 mois pour remplacer l'assistante administrative de la CGPM (G3), en congé de maternité. Le projet de budget couvre aussi l'organisation des réunions de la huitième session du Comité de l'aquaculture, de la quinzième session du Comité scientifique consultatif et de la trente-septième session de la CGPM et les besoins qui en découlent en termes de connaissances spécialisées et de consultants qualifiés pour préparer les publications et les études spécifiques.

13. Au regard de l'information et des données dont dispose le Secrétariat et si la Commission approuve l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome est estimé à **1 940 973 USD** pour 2013 et à **2 056 017 USD** pour 2014. Les totaux suggérés représenteraient une augmentation de 7,5 pour cent en 2013 par rapport au budget initial adopté pour 2012 et une augmentation de 5,9 pour cent en 2014 par rapport au budget proposé pour l'exercice précédent. **L'augmentation du budget proposé pour 2013 s'explique principalement par la hausse de la rémunération des agents de sécurité de la CGPM retraités pour les quatre premiers mois de**

---

<sup>2</sup> Paragraphe 123 du rapport de la trente-deuxième session.

**l'année 2013<sup>3</sup> telle que fixée par la FAO, ainsi que par le remplacement de l'assistante administrative (G3) en congé de maternité par un assistant temporaire, comme indiqué plus haut. L'estimation de l'exercice en cours tient également compte de l'engagement du responsable des pêches (questions juridiques et institutionnelles) ainsi que du commis et de l'agent de sécurité à partir de novembre, ce qui permettra au Secrétariat de se doter des moyens humains dont il a besoin pour réaliser le programme de travail de la Commission avec efficacité et efficacie.**

### **Mesures adoptées en vue de contenir le budget et d'améliorer le rapport coût-efficacité pour 2013**

Compte tenu des discussions qui, à la trente-sixième session, ont porté sur la nécessaire rationalisation des dépenses, le Secrétariat a adopté les mesures ci-après:

- sélection rigoureuse des réunions auxquelles assiste le personnel de la CGPM;
- planification ciblée des activités;
- participation aux réunions de la CGPM assurée uniquement aux présidents de la Commission et de ses organes subsidiaires;
- préférence donnée aux lieux de réunion commodes (bonne liaison avec des aéroports et indemnité journalière de subsistance faible);
- prise en charge de la plupart des frais de fonctionnement par la FAO et par l'Italie;
- raccourcissement d'un jour des sessions annuelles du Comité scientifique consultatif et de la CGPM;
- recrutement local des interprètes, selon les possibilités;
- modernisation du Secrétariat à l'aide d'outils informatiques en vue de faciliter la communication et par souci d'efficacité;
- recours accru à une plateforme (Sharepoint) et à des dispositifs informatiques pour réduire les frais de fonctionnement, ce qui a conduit à la suppression d'un des serveurs;
- diminution du nombre de documents imprimés;
- négociation à la baisse de la rémunération des retraités de la FAO travaillant comme agents de sécurité (de mai à décembre 2013, passant de 165 USD à 90 USD par jour, soit une économie de **25 650 USD pour 2013**);
- négociation de tarifs de traduction préférentiels pour les documents présentés avant et pendant les sessions;
- application de faibles frais de soutien des projets (4,5 pour cent) aux activités de la CGPM (comparativement aux taux appliqués à la plupart des commissions et des projets).

### **Autres mesures qui permettraient de contenir encore plus le budget et d'améliorer encore le rapport coût-efficacité en 2014:**

- possibilité de réduire les services d'interprétation (vers l'anglais et le français uniquement) lors des réunions techniques des organes statutaires;
- mise en œuvre complète de la plateforme Azure et, partant, migration des actuels systèmes informatiques (ce qui conduirait à la suppression du deuxième serveur).

---

<sup>3</sup> Le Secrétariat est parvenu à obtenir une réduction à partir de mai 2013 (diminuant, de mai à la fin décembre 2013, la compensation journalière d'environ 80 pour cent du tarif journalier fixé).

## Part de la FAO dans le budget total de la CGPM

14. Le paragraphe 3 de l'article XI de l'Accord portant création de la CGPM stipule que «les frais de la Commission sont prélevés sur son budget autonome, à l'exception de ceux qui sont liés au personnel et aux installations éventuellement mises à disposition par l'Organisation». Les dépenses à la charge de l'Organisation seront déterminées et payées dans les limites du budget biennal préparé par le Directeur général et approuvé par la Conférence de l'Organisation, conformément au Règlement intérieur et au Règlement financier de l'Organisation.

## Ressources extrabudgétaires

15. La situation d'avancement des activités, y compris les aspects financiers, est décrite dans le document CAF:IV/2013/2. Les activités attendues et leurs incidences budgétaires sont présentées ci-après:

### *Projets de coopération de la Commission européenne à l'appui des activités de la CGPM:*

16. La somme restante pour le projet sur la «Mise en œuvre d'un système de surveillance des navires par satellite (SSN) dans la zone de compétence de la CGPM» (environ **33 757 USD**) sera utilisée pour finaliser les études de cas sur les systèmes de surveillance pour les flottes de certains membres de la CGPM, également pour les petits navires, en réponse aux demandes d'assistance technique reçues et dans le respect des dispositions pertinentes de la recommandation GFCM/33/2009/7 sur le SSN.

17. Le solde de **357 341 USD** (90 pour cent du total des dépenses admissibles) apporté par la DG MARE (Commission européenne) et la part de 10 pour cent de la CGPM mentionnée dans l'accord sur la «fourniture d'un appui aux travaux de l'Équipe spéciale dans le but a) de renforcer les cadres de collecte et de communication des données aux fins de gestion des pêches dans la zone de compétence de la CGPM et b) de favoriser l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels», signé en novembre 2012, est consacré au recrutement de consultants et de points focaux nationaux, à la création d'une plateforme dédiée pour la communication entre les pays et la CGPM et à l'organisation d'ateliers sous-régionaux sur la collecte de données et à des fins de test de la faisabilité de l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels sous-régionaux dans des études de cas spécifiques dans l'Adriatique.

18. La contribution de la DG MARE de **258 469 USD** (90 pour cent du total des dépenses admissibles) et la part de 10 pour cent de la CGPM allouée au projet «Fourniture d'un appui renforcé aux travaux de l'Équipe spéciale dans le but a) de renforcer les cadres de collecte et de communication des données aux fins de gestion des pêches dans la zone de compétence de la CGPM et b) de favoriser l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels» sont engagées pour le recrutement de consultants et de points focaux nationaux, le soutien technique informatique requis et l'organisation d'ateliers sous-régionaux sur la collecte de données en mer Noire et à des fins de test de la faisabilité de l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels sous-régionaux dans des études de cas spécifiques dans la Méditerranée et la mer Noire.

19. Le montant de **81 825 USD** – qui correspond à l'apport de la DG MARE et représente 30 pour cent du total des dépenses, la CGPM finançant les 70 pour cent restants – sera décaissé pour la troisième année du projet SHoCMed. Il servira à couvrir les frais suivants: définition de points de référence des normes de qualité environnementale pour la surveillance de l'aquaculture, recrutement d'experts chargés de suivre la mise en œuvre de la plateforme informatique pour le partage de données sur la surveillance des activités d'aquaculture, et élaboration d'un guide sur la surveillance de l'environnement autour des installations aquacoles. Des fonds seront également alloués à la publication et à la diffusion des résultats techniques.

20. Le montant approximatif de **130 964 USD** (50 pour cent du montant total du projet) et les ressources que la CGPM alloue à la troisième année du projet InDAM serviront à financer l'organisation de réunions sur la définition de points de référence pour des indicateurs sur l'aquaculture, le recrutement d'experts travaillant à la mise en œuvre d'études pilotes et les tests de certains indicateurs au niveau local. Des fonds seront également alloués à la publication et à la diffusion des résultats techniques.

*Projet de coopération italien à l'appui des activités de la CGPM: «Renforcement de la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire» (LaMed)*

21. En ce qui concerne les composantes 1 et 2 du projet LaMed, le solde restant (environ **123 824 USD**) sera utilisé pour élaborer une législation sur les pêches et l'aquaculture au Liban et pour parachever les travaux liés à l'interaction entre l'aquaculture et les pêches de capture dans les lagunes côtières méditerranéennes, respectivement.

*Coopération méditerranéenne, entre le Ministère italien de l'environnement et la CGPM, pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines*

22. Le Ministère italien de l'environnement doit apporter une contribution de 250 000 USD (76,92 pour cent des dépenses admissibles du projet) pour l'accord relatif à une «Coopération méditerranéenne pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines – Outil d'appui à une mise en œuvre synergique de la directive-cadre européenne «stratégie pour le milieu marin» et de l'initiative ECAP», signé en décembre 2012.

*Projet multidonateurs à l'appui des activités de la CGPM pour l'amélioration et la modernisation de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée*

23. Dans le cadre du projet susmentionné, un montant de 30 000 EUR (**38 722 USD**) a été alloué en janvier 2013 par le Gouvernement français pour certaines activités qui seront menées en 2013, tandis que le Gouvernement italien s'est engagé, par l'intermédiaire de son Ministère des politiques agricoles, alimentaires et forestières, à verser 30 000 EUR pour l'«appui à la phase de lancement du premier Programme-cadre de la CGPM (2013-2018)» et 40 000 EUR pour l'«appui aux travaux de l'Équipe spéciale au niveau sous-régional (système de surveillance des navires et mesures de contrôle) pour des activités devant être menées en 2013.

*Contributions extrabudgétaires de la FAO et de l'Italie aux dépenses de fonctionnement du siège de la CGPM*

24. La FAO continuera à verser sur base volontaire un montant de **62 500 USD** pour 2013 pour couvrir des coûts de fonctionnement spécifiques (eau, électricité, nettoyage, assurance des locaux, etc.), et l'Italie versera également 100 000 EUR par an, montant qui correspond à la somme restante du total estimé de ces coûts.

## MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

25. À la lumière de ce qui précède, la Commission est invitée à examiner le projet de budget autonome pour 2013 et le budget prévu pour 2014, en tenant compte de l'augmentation de certaines dépenses nécessaires, comme l'indique la note explicative figurant en annexe, et à prendre les décisions appropriées en conséquence.

Tableau comparatif du budget autonome de la CGPM pour la période 2013-2014

BUDGET AUTONOME	2013		2014		% variation 2013-2014
	USD	(%)	USD	(%)	
<u>Cadre organique*</u>					
Secrétaire exécutif – D-1	256 000	13,19 %	257 000	12,49 %	0,39 %
Secrétaire exécutif adjoint – P-5 (gelé)***	0		0		
Fonctionnaire principal chargé de l'aquaculture – P-5	237 000	12,21 %	238 000	11,58 %	0,42 %
Spécialiste des ressources halieutiques – P-4	192 000	9,89 %	193 000	9,38 %	0,52 %
Chargé de l'information (pêches) – P-2	145 000	7,47 %	146 000	7,10 %	0,69 %
Chargé de la conformité des données – P-2	123 000	6,34 %	124 000	6,03 %	0,81 %
Rédacteur scientifique/traducteur – P-2	115 000	5,92 %	116 000	5,64 %	0,87 %
Responsable des pêches (questions juridiques et institutionnelles) – P-3 (2 mois en 2013)	20 000	1,03 %	121 000	5,88 %	505,00 %
<b>Total partiel cadre organique</b>	<b>1 088 000</b>	<b>56,05 %</b>	<b>1 195 000</b>	<b>58,14 %</b>	<b>9,83 %</b>
<u>Appui administratif**</u>					
Adjoint au programme - G-6	105 000	5,41 %	106 000	5,15 %	0,95 %
Programmeur/analyste systèmes – G-5 (reclassement à Assistant informatique, G-6, proposé pour 2014)	91 000	4,69 %	95 000	4,62 %	4,40 %
Assistant administratif – G-3	70 000	3,61 %	71 000	3,45 %	1,43 %
Commis – G-3 (2 mois en 2013)	10 000	0,52 %	65 000	3,16 %	550,00 %
Agent de sécurité – G-2 (2 mois en 2013)	9 000	0,46 %	52 000	2,53 %	477,78 %
<b>Total partiel appui administratif</b>	<b>285 000</b>	<b>14,68 %</b>	<b>389 000</b>	<b>18,92 %</b>	<b>36,49 %</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>1 373 000</b>	<b>70,74 %</b>	<b>1 584 000</b>	<b>77,04 %</b>	<b>15,37 %</b>
Ressources humaines temporaires (agents de sécurité, aide de bureau, heures supplémentaires)	85 000	4,38 %	50 000	2,43 %	-41,18 %
Consultants (animateurs de groupes de travail, etc.)	25 000	1,29 %	15 000	0,73 %	-40,00 %
Voyages (personnel, bureau, coordinateurs, indemnité journalière de subsistance des experts et billets)	100 000	5,15 %	90 000	4,38 %	-10,00 %
Facturation interne (y compris l'interprétation)	155 000	7,99 %	120 000	5,83 %	-22,58 %
Formation	10 000	0,52 %	10 000	0,49 %	0,00 %
Matériel	4 000	0,21 %	4 000	0,19 %	0,00 %
Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux	25 000	1,29 %	15 000	0,73 %	-40,00 %
Contrats (y compris les publications)	17 000	0,88 %	15 000	0,73 %	-11,76 %
Équipe spéciale/Programme-cadre	30 000	1,55 %	30 000	1,46 %	0,00 %
Voyages des interprètes	15 000	0,77 %	15 000	0,73 %	0,00 %
<b>TOTAL ACTIVITÉS</b>	<b>466 000</b>	<b>24,01 %</b>	<b>364 000</b>	<b>17,70 %</b>	<b>-21,89 %</b>
<b>BUDGET AUTONOME</b>	<b>1 839 000</b>		<b>1 948 000</b>		<b>5,93 %</b>
Divers (1 % du budget autonome)	18 390		19 480		5,93 %
Coût des services de la FAO (4,5 % du total)	83 583		88 537		5,93 %
<b>TOTAL BUDGET AUTONOME</b>	<b>1 940 973</b>		<b>2 056 017</b>		<b>5,93 %</b>

7,53%

Augmentation  
par rapport  
à 2012

\* -\*\* Les traitements du personnel du cadre organique et du personnel d'appui administratif pour 2013 et 2014 sont calculés sur la base des dépenses effectives de 2012. \*\*\* Sera partiellement couvert par le Responsable des pêches P-3 (questions juridiques et institutionnelles).

## ANNEXE 2

## Projet de budget autonome de la CGPM pour 2013

BUDGET AUTONOME	USD	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<u>Cadre organique</u>		
Secrétaire exécutif – D-1	256 000	13,19 %
Secrétaire exécutif adjoint – P-5 (gelé)*	0	
Fonctionnaire principal chargé de l'aquaculture – P-5	237 000	12,21 %
Spécialiste des ressources halieutiques – P-4	192 000	9,89 %
Chargé de l'information (pêches) – P-2	145 000	7,47 %
Chargé de la conformité des données – P-2	123 000	6,34 %
Rédacteur scientifique/traducteur – P-2	115 000	5,92 %
Responsable des pêches (questions juridiques et institutionnelles) – P-3 (2 mois)	20 000	1,03 %
<b>Total partiel cadre organique</b>	<b>1 088 000</b>	<b>56,05 %</b>
<u>Appui administratif</u>		
Adjoint au programme – G-6	105 000	5,41 %
Programmeur/analyste systèmes – G-5 (reclassement à Assistant informatique, G-6, proposé pour 2014)	91 000	4,69 %
Assistant administratif – G3	70 000	3,61 %
Commis – G3 (2 mois)	10 000	0,52 %
Agent de sécurité – G-2 (2 mois)	9 000	0,46 %
<b>Total partiel appui administratif</b>	<b>285 000</b>	<b>14,68 %</b>
<b>Total personnel</b>	<b>1 373 000</b>	<b>70,74 %</b>
ACTIVITÉS		
Ressources humaines temporaires (agents de sécurité, aide de bureau, heures supplémentaires)	85 000	4,38 %
Consultants (animateurs de groupes de travail, etc.)	25 000	1,29 %
Voyages (personnel, bureau, coordinateurs, indemnité journalière de subsistance des experts et billets)	100 000	5,15 %
Facturation interne (y compris l'interprétation)	155 000	7,99 %
Formation	10 000	0,52 %
Matériel	4 000	0,21 %
Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux	25 000	1,29 %
Contrats (y compris les publications)	17 000	0,88 %
Équipe spéciale/Programme-cadre	30 000	1,55 %
Voyages des interprètes	15 000	0,77 %
<b>Total partiel activités</b>	<b>466 000</b>	<b>24,01 %</b>
<b>BUDGET AUTONOME</b>	<b>1 839 000</b>	
Divers (1 % du budget autonome)	18 390	
Coût des services de la FAO (4,5 % du total)	83 583	
<b>TOTAL BUDGET AUTONOME</b>	<b>1 940 973</b>	

\* Sera partiellement couvert par le Responsable des pêches (questions juridiques et institutionnelles).



## ANNEXE 3

## Prévision de budget autonome de la CGPM pour 2014

BUDGET AUTONOME	USD	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<u>Cadre organique</u>		
Secrétaire exécutif – D-1	257 000	12,49 %
Secrétaire exécutif adjoint – P-5 (gelé)	0	
Expert en aquaculture – P-5	238 000	11,58 %
Spécialiste des ressources halieutiques – P-4	193 000	9,38 %
Chargé de l'information (pêches) – P-2	146 000	7,10 %
Chargé de la conformité des données – P-2	124 000	6,03 %
Rédacteur scientifique/traducteur – P-2	116 000	5,64 %
Juriste et chargé de liaison – P-3	121 000	5,88 %
<b>Total partiel cadre organique</b>	<b>1 195 000</b>	<b>58,12 %</b>
<u>Appui administratif</u>		
Adjoint au programme – G-6	106 000	5,15 %
Assistant informatique – G-6	95 000	4,62 %
Assistant administratif – G-3	71 000	3,45 %
Commis – G-3	65 000	3,16 %
Agent de sécurité – G-2	52 000	2,53 %
<b>Total partiel appui administratif</b>	<b>389 000</b>	<b>18,92 %</b>
<b>Total personnel</b>	<b>1 584 000</b>	<b>77,04 %</b>
ACTIVITÉS		
Ressources humaines temporaires (agents de sécurité, heures supplémentaires)	50 000	2,43 %
Consultants (animateurs de groupes de travail, etc.)	15 000	0,73 %
Voyages (personnel, bureau, coordonnateurs, indemnité journalière de subsistance des experts et billets)	90 000	4,38 %
Facturation interne (y compris l'interprétation)	120 000	5,83 %
Formation	10 000	0,49 %
Matériel	4 000	0,19 %
Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux	15 000	0,73 %
Contrats (y compris les publications)	15 000	0,73 %
Équipe spéciale/Programme-cadre	30 000	1,46 %
Voyages des interprètes	15 000	0,73 %
<b>Total partiel activités</b>	<b>364 000</b>	<b>17,70 %</b>
<b>BUDGET AUTONOME</b>	<b>1 948 000</b>	
Divers (1 % du budget autonome)	19 480	
Coût des services de la FAO (4,5 % du total)	88 537	
<b>TOTAL BUDGET AUTONOME</b>	<b>2 056 017</b>	

### Note explicative sur la structure du budget autonome indicatif pour 2013 et 2014

Une estimation indicative du budget autonome de la CGPM pour 2013 et 2014, telle que celle suggérée aux annexes 1, 2 et 3, est présentée conformément à l'article III.5 du Règlement financier de la CGPM, aux orientations de la Commission<sup>4</sup> et aux pratiques comptables de la FAO. Les dépenses sont réparties entre les principaux chapitres suivants: i) dépenses administratives afférentes aux traitements du personnel du Secrétariat; ii) dépenses liées à l'exécution des activités, subdivisées en différents sous-chapitres; et iii) frais accessoires, comprenant les frais divers et le coût des services de la FAO, fixés respectivement à 1 pour cent et à 4,5 pour cent du budget autonome.

#### **Chapitre premier: Dépenses de personnel du Secrétariat**

Cette composante couvre les traitements et tous les coûts et indemnités du personnel du Secrétariat. Elle comprend la rémunération mensuelle brute du personnel, qui peut être ajustée par l'Organisation des Nations Unies à la suite d'études du coût de la vie et des variations des taux de change entre l'USD et l'EUR, et les autres dépenses liées au régime de retraite, aux allocations pour charges de famille et aux assurances maladie et accident. Certaines dépenses ne s'appliquent qu'à la catégorie du cadre organique, notamment les dépenses liées aux congés dans les foyers (une fois tous les deux ans) ou les indemnités pour frais d'études des enfants, tandis que les heures supplémentaires, par exemple, ne s'appliquent qu'à la catégorie des services généraux. Le budget proposé prévoit tous les postes déjà inscrits au budget de 2012, outre le juriste et chargé de liaison (P3), le commis (G3) et l'agent de sécurité (G2) déjà approuvés par la Commission en 2010 et devant être recrutés à partir de novembre 2013 ainsi que le reclassement du programmeur/analyste systèmes (G5) en assistant informatique (G6) en 2014.

#### **Chapitre 2: Activités**

*Ressources humaines temporaires.* Un montant sera affecté au personnel temporaire et aux heures supplémentaires (**85 000 USD** en 2013 et **50 000 USD** en 2014). Ces montants sont calculés sur la base des dépenses effectives de 2012, sur les besoins réels du Secrétariat et sur les règles et règlements de la FAO en matière de dotation en personnel (hausse de la rémunération des retraités assurant la sécurité pour quatre mois en 2013 et remplacement de l'assistante administrative en congé de maternité pendant environ six mois).

*Consultants.* Il est proposé de fixer ce poste budgétaire à **25 000 USD** en 2013 pour couvrir les coûts des animateurs des groupes de travail et des experts sur les questions techniques telles que le récif artificiel et le corail rouge. En 2014, ce poste sera revu à la baisse (**15 000 USD**) après la nomination du responsable des pêches sur les questions juridiques et institutionnelles (P3).

*Voyages officiels.* Ce chapitre, d'un montant de **100 000 USD** pour 2013 et de **90 000 USD** pour 2014, couvre les frais de voyages officiels (billets et indemnités journalières de subsistance) des fonctionnaires du Secrétariat et des consultants, experts et spécialistes. Il couvre la participation du Secrétariat aux activités de la CGPM et à un certain nombre de réunions des organisations partenaires. La participation à des réunions autres que celles de la CGPM permet au Secrétariat d'échanger des informations, de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organes régionaux des pêches et d'entretenir les contacts avec les autorités chargées de la gestion du secteur des pêches.

*Facturation interne.* Ce sous-chapitre couvre les frais d'interprétation (voyages et indemnités journalières non compris) en quatre langues pour la huitième session du Comité de l'aquaculture, la

---

<sup>4</sup> Paragraphe 123 du rapport de la trente-deuxième session.

quatorzième session du Comité scientifique consultatif et la trente-septième session de la CGPM, y compris les sessions du Comité d'application et du Comité de l'administration et des finances, pour des montants de **155 000 USD** pour 2013 et de **120 000 USD** pour 2014. Il couvre également le coût de l'impression des documents de réunions ainsi que la traduction de ceux-ci dans les trois langues officielles de la Commission.

*Formation.* Il est proposé de maintenir les crédits budgétaires à **10 000 USD** pour 2013 et pour 2014, afin de continuer à financer la formation du personnel du Secrétariat et éventuellement certaines activités didactiques.

*Matériel.* Les montants prévisionnels de **4 000 USD** pour 2013 et pour 2014 serviront à couvrir les coûts des articles consommables et des articles durables, compte tenu des besoins particuliers des locaux de la CGPM.

*Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux.* Ces sous-chapitres couvrent les frais généraux, notamment la location de deux serveurs (dont un sera remplacé par la plateforme Sharepoint dans le courant de l'année), le coût des services d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du Comité scientifique consultatif et du Comité de l'aquaculture, les imprévus, les frais d'envoi par courrier, par valise et par DHL, s'il y a lieu, et d'autres faux frais de communications (téléphone portable et fax), ainsi que les services connexes, les frais de transport, les fournitures de bureau, etc. Il est proposé d'allouer une somme forfaitaire de **25 000 USD** à ce poste budgétaire pour 2013 et de **15 000 USD** pour 2014.

*Contrats (y compris les publications scientifiques).* Ce poste budgétaire couvre essentiellement toutes les dépenses concernant les publications et activités connexes telles qu'édition, impression de rapports officiels, impression et traduction de publications scientifiques et des rapports techniques des organes subsidiaires des Comités, outre la mise au point définitive des versions arabes des documents de travail et du rapport de la session annuelle de la Commission. Il est proposé d'allouer un montant de **17 000 USD** pour 2013 et de **15 000 USD** pour 2014.

*Équipe spéciale/Programme-cadre.* Ce poste budgétaire, d'un montant de **30 000 USD** pour 2013 et pour 2014, couvre les dépenses afférentes aux activités de l'Équipe spéciale qui concernent la modernisation de la Commission et le premier Programme-cadre de la CGPM.

*Voyages des interprètes.* D'un montant total de **15 000 USD**, ce chapitre couvre les voyages officiels (billets et indemnités journalières de subsistance) des interprètes qui travailleront à la trente-septième session de la Commission, qui se tiendra à Split en mai 2013. Un montant de **15 000 USD** est affecté à ce poste budgétaire pour 2014.

### **Chapitre 3: Frais divers et coût du soutien administratif de la FAO**

La première ligne budgétaire couvre principalement les frais accessoires (y compris les dépenses de représentation et les dépenses diverses). Il est proposé de la maintenir à 1 pour cent du budget autonome total, soit **18 390 USD** pour 2013 et **19 480 USD** pour 2014. Conformément aux dispositions de l'article III.5 du Règlement financier de la CGPM, le coût du soutien administratif de la FAO est calculé à raison de 4,5 pour cent des coûts totaux envisagés. Compte tenu de ce qui précède, les montants de **83 583 USD** et de **88 537 USD** ont été affectés pour 2013 et pour 2014, respectivement.

## ANNEXE 5

Tableau comparatif des contributions à la CGPM pour 2012-2014

Membres	2012	2013	% variation 2012-2013	2014	% variation 2013-2014
	USD	USD		USD	
<b>Albanie</b>	16 103	17 175	6,66	18 870	9,87
<b>Algérie</b>	63 180	66 182	4,75	66 348	0,25
<b>Bulgarie</b>	12 060	12 685	5,18	14 043	10,70
<b>Chypre</b>	49 965	93 357	86,84	59 975	-35,76
<b>Croatie</b>	75 306	79 169	5,13	89 529	13,09
<b>Égypte</b>	70 471	78 552	11,47	83 567	6,38
<b>Espagne</b>	92 083	93 357	1,38	111 011	18,91
<b>France</b>	92 083	93 357	1,38	111 011	18,91
<b>Grèce</b>	49 965	50 898	1,87	59 975	17,83
<b>Israël</b>					
<b>Italie</b>	92 083	93 357	1,38	111 011	18,91
<b>Japon</b>	92 252	93 390	1,23	111 018	18,88
<b>Liban</b>	14 142	14 986	5,97	16 489	10,03
<b>Libye</b>	73 758	85 151	15,45	50 680	-40,48
<b>Malte</b>	49 965	50 898	1,87	59 975	17,83
<b>Maroc</b>	30 427	32 590	7,11	33 579	3,03
<b>Monaco</b>	<b>7 848</b>	<b>8 439</b>	<b>7,53</b>	<b>8 939</b>	<b>5,93</b>
<b>Monténégro</b>	8 531	9 446	10,71	9 984	5,71
<b>Rép. arabe syrienne</b>	14 213	14 987	5,45	16 249	8,42
<b>Roumanie</b>	12 060	12 685	5,18	14 043	10,70
<b>Slovénie</b>	49 965	50 898	1,87	59 975	17,83
<b>Tunisie</b>	68 796	75 410	9,61	84 193	11,65
<b>Turquie</b>	196 964	211 033	7,14	222 591	5,48
<b>UE</b>	572 810	602 973	5,27	642 961	6,63
<b>TOTAL</b>	<b>1 805 027</b>	<b>1 940 973</b>	<b>7,53</b>	<b>2 056 017</b>	<b>5,93</b>

## ANNEXE 6 (a)

## Contributions au budget de la CGPM pour 2013 (sur la base des moyennes 2008-2010)

Membre	USD	%	USD	Coefficient	USD	Total pondéré	USD
Albanie	17 175	0,88	8 439	1	4 246	18 430	4 490
Algérie	66 182	3,41	8 439	1	4 246	219 578	53 497
Bulgarie	12 685	0,65	8 439	1	4 246		
Chypre	93 357	4,81	8 439	20	84 918		
Croatie	79 169	4,08	8 439	10	42 459	116 038	28 271
Égypte	78 552	4,05	8 439	1	4 246	270 352	65 867
Espagne	93 357	4,81	8 439	20	84 918		
France	93 357	4,81	8 439	20	84 918		
Grèce	50 898	2,62	8 439	10	42 459		
Israël							
Italie	93 357	4,81	8 439	20	84 918		
Japon	93 390	4,81	8 439	20	84 918	137	33
Liban	14 986	0,77	8 439	1	4 246	9 445	2 301
Libye	85 151	4,39	8 439	10	42 459	140 593	34 253
Malte	50 898	2,62	8 439	10	42 459		
Maroc	32 590	1,68	8 439	1	4 246	81 701	19 905
Monaco	8 439	0,43	8 439				
Monténégro	9 446	0,49	8 439			4 131	1 006
Rép. arabe syrienne	14 987	0,77	8 439	1	4 246	9 451	2 303
Roumanie	12 685	0,65	8 439	1	4 246		
Slovénie	50 898	2,62	8 439	10	42 459		
Tunisie	75 410	3,89	8 439	1	4 246	257 457	62 726
Turquie	211 033	10,87	8 439	1	4 246	814 121	198 348
UE	602 973	31,07	8 439			2 440 263	594 534
		100		160		4 381 697	
	<b>1 940 973</b>		<b>194 097</b>		<b>679 341</b>		<b>1 067 535</b>

Budget total	1 940 973	USD
Contribution de base	10 %	du budget total
	194 097	USD
Nombre de membres*	<b>23</b>	
Budget total moins contribution de base	1 746 876	USD
Composante PIB	35 %	du budget total
	679 341	USD
Composante captures	55 %	du budget total
	1 067 535	USD

\* Membres qui versent leur contribution au budget autonome.

## Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire (2008-2010)

## ANNEXE 6 (b)

Membres	Total pondéré	2008 tonnes			2009 tonnes			2010 tonnes			Moyenne (2008-2010) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques
<b>Albanie</b>	<b>18 430</b>	1 300	2 816	405	1 628	3 125	435	1 885	2 776	328	1 604	2 906	389
<b>Algérie</b>	<b>219 57</b>	10	36 751	102 111	48	32 137	95 376	119	30 460	63 147	59	33 116	86 878
<b>Bulgarie</b>	<b>22 021</b>	595	3 118	4 549	807	2 545	4 845	698	5 311	4 373	700	3 658	4 589
<b>Chypre</b>	<b>19 898</b>	2 810	1 967	24	3 337	1 367	18	4 045	1 382	18	3 398	1 572	20
<b>Croatie</b>	<b>116 03</b>	9 420	14 309	34 708	9 163	6 605	48 760	8 943	6 160	46 250	9 175	9 025	43 239
<b>Égypte</b>	<b>270 35</b>		64 125	24 758		61 354	17 437		63 185	14 204		62 888	18 800
<b>Espagne</b>	<b>384 79</b>	27 787	56 350	49 014	29 677	53 946	48 475	30 364	54 887	44 843	29 276	55 061	47 444
<b>France</b>	<b>150 39</b>	25 900	9 788	12 121	24 176	12 181	7 710	22 285	12 137	5 471	24 121	11 369	8 434
<b>Grèce</b>	<b>687 61</b>	110 706	52 604	33 435	118 654	49 587	31 027	117 726	44 151	24 674	115 695	48 781	29 712
<b>Israël</b>	<b>13 342</b>	2 261	1 704	730	1 004	1 715	546	1 175	1 726	410	1 480	1 715	562
<b>Italie</b>	<b>1 156</b>	109 712	154 368	68 692	123 086	159 108	81 866	114 846	148 024	81 827	115 881	153 833	77 462
<b>Japon</b>	<b>137</b>		84			19						34	
<b>Liban</b>	<b>9 445</b>		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573
<b>Libye</b>	<b>140 59</b>	230	15 193	32 457	230	38 130	13 986	230	36 426	13 580	230	29 916	20 008
<b>Malte</b>	<b>15 995</b>	2 702	983	296	2 868	930	665	2 916	1 197	639	2 829	1 037	533
<b>Maroc</b>	<b>81 701</b>	33	15 119	20 635	74	15 240	25 341	49	14 385	19 532	52	14 914	21 836
<b>Monaco</b>	<b>4</b>		1			1			1			1	
<b>Monténégro</b>	<b>4 131</b>	304	694	145	334	652	122	329	687	124	322	678	130
<b>République arabe syrienne</b>	<b>9 451</b>		2 160	1 052		2 087	1 020		2 112	844		2 120	972
<b>Roumanie</b>	<b>868</b>		183	261		202	130		147	84		177	158
<b>Slovénie</b>	<b>2 365</b>	274	171	521	377	194	679	119	195	576	257	187	592
<b>Tunisie</b>	<b>257 45</b>	2 444	46 556	50 280	3 703	48 393	48 291	4 280	51 886	44 754	3 476	48 945	47 775
<b>Turquie</b>	<b>814 12</b>	86 339	103 839	349 276	83 391	95 735	329 311	89 153	102 483	344 551	86 294	100 686	66 201
<b>UE</b>	<b>2 440</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Source des données: FAO Capture Production FAO 1950-2011 (à la date d'avril 2014) | FAO Aquaculture Production 1950-2011 (à la date d'avril 2014).
  - Total pondéré = 4\* (moyenne aquaculture) + 4\* (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
  - La catégorie «petits pélagiques» comprend les groupes CSITAPA 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers).
  - La catégorie «autres captures» comprend toutes les espèces, à l'exception de la division I de la CSITAPA (Poissons d'eau douce) et les groupes 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers) de la CSITAPA.
  - Pour la Turquie, les données de capture des petits pélagiques de la division 37.4.2 de la FAO (mer Noire) sont exclues pour le calcul du total pondéré.
- Les valeurs de la production de capture des espèces de petits pélagiques de la Turquie, prises en compte pour le calcul sont: 62 649 (2008), 69 890 (2009), 66 318 (2010).
- Pour l'UE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

## ANNEXE 6 (c)

## Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2008	2009	2010	Moyenne	2008	2009	2010	Moyenne
Albanie	1	4 076	3 796	3 701	3 858	13	12	12	12
Algérie	1	4 967	3 952	4 567	4 495	171	138	162	157
Bulgarie	1	6 798	6 403	6 335	6 512	52	49	48	49
Chypre	20	31 928	29 428	28 779	30 045	25	24	23	24
Croatie	10	15 694	14 044	13 461	14 400	70	62	59	64
Égypte	1	2 079	2 371	2 698	2 383	163	189	219	190
Espagne	20	34 977	31 714	29 956	32 216	1 593	1 456	1 380	1 476
France	20	43 992	40 477	39 170	41 213	2 832	2 620	2 549	2 667
Grèce	10	30 399	28 452	25 832	28 228	342	321	292	318
Israël	10	27 592	26 032	28 522	27 382	202	195	217	205
Italie	20	38 563	35 073	33 787	35 808	2 307	2 111	2 044	2 154
Japon	20	37 972	39 473	43 063	40 170	4 849	5 035	5 488	5 124
Liban	1	7 219	8 256	8 781	8 085	30	35	37	34
Libye	10	15 150	9 957	9 957*	11 688	93	62	62*	73
Malte	10	20 765	19 564	19 625	19 985	9	8	8	8
Maroc	1	2 793	2 828	2 795	2 806	89	91	91	90
Monaco	20	186 243	172 676	172 676*	177 199	7	6	6*	6
Monténégro		7 183	6 569	6 510	6 754	5	4	4	4
République arabe syrienne	1	2 678	2 692	2 893	2 754	53	54	59	55
Roumanie	1	9 300	7 500	7 539	8 113	200	161	162	174
Slovénie	10	27 015	24 051	22 898	24 655	55	49	47	50
Tunisie	1	4 345	4 169	4 194	4 236	45	44	44	44
Turquie	1	10 298	8 554	10 050	9 634	730	615	731	692
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source des données: Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde (à la date d'avril 2013).

\* Estimation sur la base du chiffre de l'année précédente, aucune valeur n'étant disponible dans la base de données de la Banque mondiale (à la date d'avril 2013).

## ANNEXE 7 (a)

## Prévision des contributions au budget de la CGPM pour 2014 (sur la base des moyennes 2009-2011)

Membre	USD	%	USD	Coefficient	USD	Total pondéré	USD
Albanie	18 870	0,92	8 939	1	5 104	18 640	4 828
Algérie	66 348	3,23	8 939	1	5 104	201 960	52 306
Bulgarie	14 043	0,68	8 939	1	5 104		
Chypre	59 975	2,92	8 939	10	51 036		
Croatie	89 529	4,35	8 939	10	51 036	114 111	29 554
Égypte	83 567	4,06	8 939	1	5 104	268 445	69 525
Espagne	111 011	5,40	8 939	20	102 072		
France	111 011	5,40	8 939	20	102 072		
Grèce	59 975	2,92	8 939	10	51 036		
Israël							
Italie	111 011	5,40	8 939	20	102 072		
Japon	111 018	5,40	8 939	20	102 072	25	7
Liban	16 489	0,80	8 939	1	5 104	9 445	2 446
Libye	50 680	2,46	8 939	1	5 104	141 462	36 637
Malte	59 975	2,92	8 939	10	51 036		
Maroc	33 579	1,63	8 939	1	5 104	75 433	19 536
Monaco	8 939	0,43	8 939				
Monténégro	9 984	0,49	8 939			4 036	1 045
Rép. arabe syrienne	16 249	0,79	8 939	1	5 104	8 518	2 206
Roumanie	14 043	0,68	8 939	1	5 104		
Slovénie	59 975	2,92	8 939	10	51 036		
Tunisie	84 193	4,09	8 939	1	5 104	270 862	70 151
Turquie	222 591	10,83	8 939	1	5 104	805 235	208 548
UE	642 961	31,27	8 939			2 448 052	634 022
		100		141		4 366 225	
	<b>2 056 017</b>		<b>205 602</b>		<b>719 606</b>		<b>1 130 809</b>

<b>Budget total</b>	<b>2 056,0177</b>	<b>USD</b>
Contribution de base	10 %	du budget total
	205 602	USD
Nombre de membres*	<b>23</b>	
Budget total moins contribution de base	1 850 415	USD
Composante PIB	35 %	du budget total
	719 606	USD
Composante captures	55 %	du budget total
	1 130 809	USD

\* Membres qui versent leur contribution au budget autonome.



**Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire (2009-2011) ANNEXE 7 (b)**

Membres	Total pondéré	2009 tonnes			2010 tonnes			2011 tonnes			Moyenne (2009-2011) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques
<b>Albanie</b>	<b>18 640</b>	1 628	3 125	435	1 885	2 776	328	1 675	2 606	375	1 729	2 836	379
<b>Algérie</b>	<b>201 960</b>	48	32 137	95 376	119	30 460	63 147	200	31 247	70 512	122	31 281	76 345
<b>Bulgarie</b>	<b>22 845</b>	807	2 545	4 845	698	5 311	4 373	642	3 720	4 425	716	3 859	4 548
<b>Chypre</b>	<b>21 275</b>	3 337	1 367	18	4 045	1 382	18	4 670	1 139	25	4 018	1 296	20
<b>Croatie</b>	<b>114 111</b>	9 163	6 605	48 760	8 943	6 160	46 250	6 563	9 015	61 530	8 223	7 260	52 180
<b>Égypte</b>	<b>268 445</b>		61 354	17 437		63 185	14 204		65 913	11 887		63 484	14 509
<b>Espagne</b>	<b>385 647</b>	29 677	53 946	48 475	30 364	54 887	44 843	30 388	54 072	50 287	30 143	54 302	47 868
<b>France</b>	<b>141 154</b>	24 176	12 181	7 710	22 285	12 137	5 471	22 685	8 225	3 528	23 049	10 847	5 570
<b>Grèce</b>	<b>710 290</b>	118 654	49 587	31 027	117 726	44 151	24 674	138 566	43 733	25 504	124 982	45 823	27 068
<b>Israël</b>	<b>12 079</b>	1 004	1 715	546	1 175	1 726	410	1 370	1 728	410	1 183	1 723	455
<b>Italie</b>	<b>1 147 151</b>	123 086	159 108	81 866	114 846	148 024	81 827	115 341	141 416	70 482	117 758	149 516	78 058
<b>Japon</b>	<b>25</b>		19									6	
<b>Liban</b>	<b>9 445</b>		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573
<b>Libye</b>	<b>141 462</b>	230	38 130	13 986	230	36 426	13 580	230	21 944	8 060	230	32 167	11 875
<b>Malte</b>	<b>15 895</b>	2 868	930	665	2 916	1 197	639	2 156	1 398	522	2 647	1 175	609
<b>Maroc</b>	<b>75 433</b>	74	15 240	25 341	49	14 385	19 532	64	11 849	14 786	62	13 824	19 886
<b>Monaco</b>	<b>4</b>		1			1			1			1	
<b>Monténégro</b>	<b>4 036</b>	334	652	122	329	687	124	329	606	112	331	648	119
<b>République arabe syrienne</b>	<b>8 518</b>		2 087	1 020		2 112	844		1 565	635		1 921	833
<b>Roumanie</b>	<b>1 058</b>		202	130		147	84		342	195		230	136
<b>Slovénie</b>	<b>2 737</b>	377	194	679	119	195	576	495	236	495	330	208	583
<b>Tunisie</b>	<b>270 862</b>	3 703	48 393	48 291	4 280	51 886	44 754	7 247	51 852	50 099	5 077	50 710	47 715
<b>Turquie</b>	<b>805 235</b>	83 391	95 735	329 311	89 153	102 483	344 551	88 444	93 316	384 351	86 996	97 178	68 539
<b>UE</b>	<b>2 448 052</b>												

- Source des données: FAO Capture Production FAO 1950-2011 (à la date d'avril 2013) | FAO Aquaculture Production 1950-2011 (à la date d'avril 2013).
- Total pondéré = 4\* (moyenne aquaculture) + 4\* (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- La catégorie «petits pélagiques» comprend les groupes CSITAPA 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers).
- La catégorie «autres captures» comprend toutes les espèces, à l'exception de la division 1 de la CSITAPA (Poissons d'eau douce) et les groupes 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers) de la CSITAPA.
- Pour la Turquie, les données de capture des petits pélagiques de la division 37.4.2 de la FAO (mer Noire) sont exclues pour le calcul du total pondéré.  
Les valeurs de la production de capture des espèces de petits pélagiques de la Turquie, prises en compte pour le calcul sont: 69 890 (2009), 66 318 (2010), 70 613 (2011).
- Pour l'UE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

## ANNEXE 7 (c)

## Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2009	2010	2011	Moyenne	2009	2010	2011	Moyenne
Albanie	1	3 796	3 701	4 030	3 842	12	12	13	12
Algérie	1	3 952	4 567	5 244	4 588	138	162	189	163
Bulgarie	1	6 403	6 335	7 158	6 632	49	48	54	50
Chypre	10	29 428	28 779	30 670	29 626	24	23	25	24
Croatie	10	14 044	13 461	14 180	13 895	62	59	62	61
Égypte	1	2 371	2 698	2 781	2 617	189	219	230	212
Espagne	20	31 714	29 956	31 943	31 204	1 456	1 380	1 477	1 438
France	20	40 477	39 170	42 377	40 675	2 620	2 549	2 773	2 647
Grèce	10	28 452	25 832	25 622	26 635	321	292	290	301
Israël	10	26 032	28 522	31 282	28 612	195	217	243	218
Italie	20	35 073	33 787	36 103	34 988	2 111	2 044	2 194	2 116
Japon	20	39 473	43 063	45 903	42 813	5 035	5 488	5 867	5 464
Liban	1	8 256	8 781	9 413	8 817	35	37	40	37
Libye	1	9 957	9 957	9 957	9 957	62	62	62	62
Malte	10	19 564	19 625*	21 209*	20 133	8	8	9	8
Maroc	1	2 828	2 795	3 054	2 892	91	91	100	94
Monaco	20	172 676	172 676*	172 676*	172 676	6	6*	6*	6
Monténégro		6 569	6 510	7 111	6 730	4	4	4	4
République arabe syrienne	1	2 692	2 893	2 893*	2 826	54	59	59*	57
Roumanie	1	7 500	7 539	8 405	7 815	161	162	180	168
Slovénie	10	24 051	22 898	24 142	23 697	49	47	50	49
Tunisie	1	4 169	4 194	4 297	4 220	44	44	46	45
Turquie	1	8 554	10 050	10 524	9 709	615	731	775	707
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source des données: Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde (à la date d'avril 2013).

\* Estimation sur la base du chiffre de l'année précédente, aucune valeur n'étant disponible dans la base de données de la Banque mondiale (à la date d'avril 2013).